



Rennes 2 fête ses 50 ans d'existence

À sa création, en 1969 suite à la loi Edgar Faure et à une réorganisation territoriale, l'université Rennes 2 s'installait dans des bâtiments fraîchement sortis de terre sur un nouveau campus aux portes du quartier Villejean. L'université passait ainsi du statut de faculté de Lettres à celui d'université pluridisciplinaire. Cinquante ans plus tard, l'université Rennes 2 est devenue le premier pôle d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales de l'ouest de la France avec une palette extrêmement diversifiée de formations en arts, lettres, langues, communication, sciences humaines, sciences sociales et en sport. Elle a renforcé son ancrage dans le territoire en s'implantant aussi à Saint-Brieuc depuis bientôt trente ans.

Pour fêter ce cinquantenaire, l'université Rennes 2 a préparé avec ses partenaires un programme dense et varié qui propose des animations tout au long de l'année : visites guidées, expositions, conférences, projets étudiants, concerts, projections... Ces manifestations ont pour objectif de valoriser l'établissement et de montrer son caractère d'acteur incontournable du territoire breton, à travers son histoire, son activité, ses missions et ses savoir-faire.

Afin de garder une trace pérenne de la riche et foisonnante histoire de Rennes 2, un ouvrage portant sur sa mémoire est en cours de réalisation et sera publié à la fin de l'année 2019.

[Un site dédié aux 50 ans de Rennes 2](#) réunit toutes les informations concernant la programmation festive de cette année anniversaire. Grâce au chronogramme, vous découvrirez les temps forts qui ont ponctué un demi-siècle d'existence. La mise en ligne de témoignages de personnels, d'enseignants, d'étudiants et d'anciens étudiants participera aussi à la construction du récit de cette page de notre histoire.

L'université Rennes 2 a lancé à cette occasion une grande collecte en ligne d'archives et de témoignages. Vous souhaitez participer à cette collecte ? Il vous suffit de prendre contact par mail à l'adresse [50-ans \[at\] univ-rennes2.fr](mailto:50-ans[at]univ-rennes2.fr)

ou de remplir [le formulaire en ligne](#).

07 janvier 2019